

Le 29 juin 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le mercredi 29 juin 2011, à 12 h 10, suivant avis de convocation signifié au moins 24 heures avant l'heure prévue pour le début de la séance, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M^{me} Lise Bellefeuille
M^{me} Lise Garneau
M. Claude Brochu
M^{me} Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Michael Schmouth, directeur général, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Prière

Adoption de l'ordre du jour

240-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que rédigé.

Adoption - Règlement numéro 13-2011 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 217 000 \$ pour payer les travaux de réfection de pavage, trottoirs et bordures 2011

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire de ce conseil tenue le 27 juin 2011;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 13-2011 aux moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture par la secrétaire de cette séance;

241-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 13-2011, décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 217 000 \$ pour payer les travaux de réfection de pavage, trottoirs et bordures 2011, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Période de questions des contribuables

Aucun contribuable n'étant présent, il n'y a pas de question soumise au conseil.

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

242-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 12 h 15.